



SNES-FSU
209 rue Nationale
59000 LILLE
03.20.06.77.40 – s3lit@sn.es.edu



SNEP-FSU
Bourse du travail
276 Bd de l'usine - 59800 LILLE
03.20.47.50.96 – lille@snepfsu-lille.net



SNUeP-FSU
209 rue Nationale
59000 LILLE
06.59.40.19.77 – lille.snuep@gmail.com



SNUIPP-FSU Nord
Bourse du travail
276 Bd de l'usine - 59800 LILLE
03.20.47.50.96 – snu59@snuipp.fr



SNUIPP-FSU Pas-de-Calais
Maison des Sociétés
16, rue A. Briand - 62000 ARRAS
03.21.51.72.26 – snu62@snuipp.fr

Édito

États généraux de la SEGPA

Redonner à la sixième SEGPA toute sa légitimité : une nécessité !

Page 8

Pré-orientation : les enjeux !

Page 9

Parce que TOUS les PE exerçant en SEGPA et en EREA doivent être reconnus et revalorisés pour leur investissement

Page 10

Rétablissement de l'indemnité spéciale, reconnaissance du statut de professeur principal et passage aux 18h !

Page 11

CAPPEI

Page 12

Engagés au quotidien pour l'enseignement adapté

L'éducation est un droit fondamental inscrit dans le préambule de la constitution française. Ce qui signifie que chaque enfant, sans aucune discrimination, doit pouvoir bénéficier d'une éducation de qualité et adaptée à ses besoins.

L'action de la FSU vise à rendre effectif ce droit. C'est pourquoi elle porte cette conviction que chaque jeune est éduicable et a comme mandat la scolarité obligatoire jusque 18 ans.

Au regard des difficultés scolaires rencontrées par certains jeunes, et en particulier par nos élèves issus des milieux les plus défavorisés, cette revendication peut apparaître irréaliste. Et pourtant nous devons avoir l'ambition de faire réussir tous nos élèves. Pour relever ce défi il faut des personnels formés, reconnus dans leur professionnalisme, des structures adaptées et une politique volontariste.

La politique éducative de ces dernières années, sous couvert d'un discours perfide, fragilise l'enseignement adapté. En effet qu'il s'agisse de la refonte de la formation spécialisée, de l'inclusion massive –et souvent contre la volonté des personnels- en 6ème et 5ème inclusives, ou de la disparition programmée des PE éducateurs dans les établissements spécialisés, ce sont autant de mesures régressives qui vont à l'encontre d'une école « bienveillante » pour reprendre les mots de notre Ministre.

Pour la FSU et ses syndicats (SNES, SNUIPP, SNEP et SNUeP) rien n'est joué. Si l'enseignement adapté est effectivement à la croisée des chemins, c'est collectivement qu'il faut s'engager pour le défendre et le renforcer.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

États généraux de la SEGPA

Paris - 11 janvier 2018



Salle comble pour les états généraux de la SEGPA lancés par la secrétaire générale de la FSU, Bernadette Groison. Le 11 janvier 2018 ont eu lieu les États Généraux des SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté) organisés avec la FSU, le SNES, SNUEP, SNEP, SNPI et SNUipp. Ils étaient plus de 150, enseignants des 1^{er} et 2nd degré, formateurs, personnels d'inspection, réunis à l'invitation des syndicats de la FSU.



Il s'agissait de dresser un état des lieux des enseignements généraux et professionnels adaptés et réfléchir à l'élaboration de revendications communes pour l'avenir.

Le constat est largement partagé : la circulaire de 2015 n'a pas apporté de progrès pour une structure et des personnels qui accueillent les élèves en difficulté scolaire grave et persistante. Les conditions d'accueil et d'enseignement se sont dégradées, avec des classes à double niveau, des fermetures de postes et de divisions, trop peu de départs en formation, des injonctions et des pressions sur les organisations pédagogiques principalement sur la 6^{ème}, la remise en cause de la professionnalité des enseignants et la suppression de l'indemnité de sujétion spéciale pour les PE.

La SEGPA est pourtant, comme l'a notamment montré un rapport de l'Inspection Générale⁽¹⁾ en 2013, un outil efficace contre l'échec scolaire. Elle produit des parcours de réussite et permet de lutter efficacement contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes du « toutes et tous capables ». Les débats organisés au cours de cette journée ont montré que les personnels sont porteurs d'ambition pour les élèves, développent des actions et des solutions innovantes pour qu'ils réussissent.

Alors que la SEGPA est une structure aujourd'hui malmenée et menacée, la FSU a lancé un appel à l'issue de la rencontre, réaffirmant l'importance de la structure dans notre système éducatif, la nécessaire considération pour ses personnels, et l'urgence à disposer des moyens indispensables pour l'accueil des élèves les plus fragiles du système scolaire. Un prélude aussi à la mobilisation avec d'autres étapes locales et des initiatives nationales.

⁽¹⁾ *Le traitement de la grande difficulté au cours de la scolarité obligatoire, JP. Delaubier et G. Saurat, rapport n°2013-095 Nov. 2013*

APPEL DE LA FSU

Paris - 11 janvier 2018

Les Segpa pour la réussite de toutes et tous, un enjeu d'égalité. Les personnels exerçant en Section d'Enseignement Général et Professionnel adapté réunis en états généraux organisés par les syndicats de la FSU lancent un appel pour l'amélioration de la qualité du service d'éducation d'enseignement adapté sur tout le territoire.

La Segpa est un outil efficace contre l'échec scolaire, elle produit des parcours de réussite, notamment vers la voie professionnelle, et permet de lutter efficacement contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur les pédagogies positives et exigeantes du « toutes et tous capables ».

Ne sacrifions pas les élèves qui ont besoin des structures actuelles. Les critères d'affectations dans les structures de l'enseignement adapté doivent être harmonisés nationalement. La Segpa est une voie de réussite pour de nombreux élèves. Elle permet d'accéder à des formations qualifiantes et d'obtenir des diplômes. Elle contribue à la démocratisation scolaire.

Les personnels exerçant dans ces structures jouent un rôle essentiel dans la formation des futurs citoyens et citoyennes, dans leur émancipation et dans leur insertion sociale et professionnelle.

La circulaire d'octobre 2015 sur les Segpa n'a pas permis d'améliorer les conditions d'exercice et d'accueil des élèves dans ces structures. Les conditions d'étude des élèves et de travail des enseignants se sont dégradées ainsi que la qualité de la formation initiale et continue. Le revenu des enseignants spécialisés a baissé. La mise en place de mesures hors du cadre réglementaire, souvent imposées aux équipes, génère une réelle remise en cause des fondements de l'enseignement adapté, aux dépens des élèves accueillis.

La qualité de cette structure dépend des moyens qui lui sont consacrés : des enseignantes et enseignants formés, des temps de concertations, des groupes classe respectés, des plateaux techniques de qualité, une individualisation des parcours en cohérence avec la dynamique collective des classes de Segpa, l'innovation pédagogique et la pédagogie de projet. Respectons les élèves, visions leur qualification et leur réussite.

Pour que le métier d'enseignant en structure adaptée reste attractif, l'Etat doit former tous les personnels exerçant en Segpa et revaloriser les fonctions d'enseignants spécialisés qui ont une expertise professionnelle de qualité pour traiter les problématiques de grande difficulté scolaire. Laissons-leur la main.

Avec la FSU, le SNES, le SNUEP, le SNPI et le SNUipp soutiennent les personnels des Segpa qui permettent à des élèves en situation de grande difficulté scolaire, d'obtenir une qualification et continueront d'agir de façon offensive pour l'enseignement adapté.

États généraux de la SEGPA

Réunions et stages dans le Nord / Pas-de-Calais



Dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, en décembre, lors des réunions ou par le biais de l'enquête diffusée par la FSU, les collègues ont fait état de leur implication dans une structure qu'ils sentent clairement attaquée dans ses valeurs.

Une organisation de la chute massive des effectifs qui tient lieu d'ambition inclusive, des suppressions de divisions et de postes d'enseignants spécialisés, une destruction programmée de la pédagogie adaptée par l'incitation à développer des structures de fonctionnements dans lesquelles les enseignants ne se reconnaissent pas, des pratiques managériales qui déstabilisent les enseignants pour mieux les soumettre à l'injonction de fonctionner contre leurs convictions professionnelles, la menace qui pèse sur l'existence de la Segpa en tant que spécificité pédagogique dans le paysage éducatif français n'a jamais été aussi grave !

Moins 24,56% : en deux ans, entre la rentrée 2015 et la rentrée 2017, le Nord a perdu un quart des effectifs des élèves scolarisés en Segpa.

Un record puisqu'en sept ans, entre 2007 et 2014, la perte n'était que de 5,51%. A l'époque, les autorités académiques affichaient leur volonté de « rejoindre la moyenne nationale ». Déjà une logique comptable prévalait à la réponse aux besoins réels. Sur la période 2007/2014, huit Segpa fermaient leurs portes. Néanmoins, si sur cette période la tendance globale était à la baisse des effectifs, ceux-ci fluctuaient d'une année à l'autre ou d'un bassin à l'autre, certains augmentant fortement les leurs.

L'accélération débute à la rentrée 2015 : en une année les effectifs diminuent d'autant d'élèves qu'en sept ans (-5,27%). A la rentrée 2016 l'effondrement se poursuit : -9,46% ! Tous les bassins perdent en une année plus d'effectifs qu'ils n'en ont jamais perdu sur sept ou huit années cumulées. Entre 2015 et 2017 tous les bassins seront amputés de plus de 20% de leurs effectifs, hormis le Douaisis (-18,53%) et avec quelques records : - 29,99% dans le Valenciennois, - 39,25% dans l'Avesnois.

Moins 21,8 % d'élèves en moins en Segpa, en 10 ans le Pas-de-Calais a perdu 748 élèves. Depuis 2008, on passe d'un effectif constaté de 3434 élèves (rentrée 2008) à 2686 (prévisions 2018).

Depuis la rentrée 2012 :

- 4 structures SEGPA ont été complètement supprimées (57 au départ on est à 53) –
- 5 autres SEGPA ont été réduites de 64 à 48 places avec la volonté de mettre en place des doubles niveaux 6è/5è et de plafonner les effectifs à 8 en 6ème et 5ème.

De la rentrée 2013 à la rentrée 2017, les effectifs SEGPA ont chuté d'un peu plus de 510 élèves passant de 3248 à 2737 élèves. Soit une baisse de près de 16 % des effectifs en 4 ans avec pour particularité la nette baisse en 6è avec un peu moins d'1/3 d'élèves en 4 ans (721 à 514).

Une telle chute des effectifs est structurellement organisée.

En aucun cas elle ne correspond à une diminution du nombre d'élèves en difficulté scolaire grave et durable dans un département qui cumule les difficultés économiques et sociales.

La circulaire sortie en octobre 2015 l'affirme clairement : la Segpa est une structure avec quatre divisions permettant aux élèves d'accomplir un cursus complet dans un même collège. L'administration en fait fi ! Elle maintient sa volonté de faire fonctionner la Segpa en « dispositif d'aide au service du collège » avec un vrai risque sur les moyens consacrés à l'enseignement adapté en termes de postes, de dotation et de formation. **Déjà l'équivalent de vingt postes supprimés cette année ! Les Segpa continueront-elles longtemps à fonctionner avec des équipes complètes : un directeur, trois PE spécialisés, deux PLP ? L'organisation de la chute des effectifs est un élément clé de la stratégie de contournement de la circulaire par l'administration.**

Actuellement, la chute des effectifs touche surtout les classes de sixième et de cinquième avec de fortes disparités selon les bassins. Une moyenne d'un peu moins de quatre élèves en sixième dans un bassin, huit dans un autre, de un à douze élèves selon la Segpa. Assez mécaniquement les effectifs diminuent également dans les classes de cinquième (huit en moyenne dans un des bassins les plus touché, onze dans un autre...).

Outre les menaces sur les moyens de la Segpa, cette politique du chiffre a des conséquences pédagogiques qui vont à l'encontre de toute ambition progressiste. La chute des effectifs n'induit aucunement une meilleure prise en charge de la difficulté scolaire grave et durable au sein du collège.

États généraux de la SEGPA

Réunions et stages dans le Nord / Pas-de-Calais



Première conséquence de cette politique du chiffre : le nombre croissant d'élèves en grande difficulté en échec en sixième dans leur collège de secteur le plus souvent non porteur de Segpa. Une année bien difficile en termes d'image de soi qui se soldera, si le dossier CDO est présenté et accepté, par un changement de collège pour rejoindre une Segpa : une re-socialisation particulièrement compliquée pour des élèves bien fragilisés ! Le travail sur le groupe classe en termes de revalorisation narcissique qui se menait auparavant en sixième Segpa est désormais reporté en cinquième avec des élèves plus stigmatisés.

Par ailleurs, la dynamique de groupe est fortement mise à mal en sixième Segpa quand n'y est affecté qu'un nombre infime d'élèves. Or l'enseignement adapté s'appuie essentiellement sur une dynamique collective pour développer des projets porteurs d'apprentissages. De plus, dans un certain nombre de cas, les pratiques d'affectation sont allées à l'encontre des valeurs qui visent à faciliter l'entrée en sixième des plus fragiles. Par exemple, des élèves se sont vus affectés dans une Segpa plus éloignée de chez eux au nom du « lissage » des effectifs (le nombre de dossiers ne diminuant pas de façon égale d'un secteur à l'autre). Conséquence : un temps de transport très conséquent et une rupture avec les pairs alors que rien ne l'obligeait si ce n'est la volonté d'éviter qu'une Segpa ait plus de 4 à 5 élèves !

Enquête auprès des collègues de Segpa : des fonctionnements disparates en sixième dont les collègues ne tirent pas de bilan positif.

En décembre, aux cours des réunions préparant les Etats Généraux, le SNUipp-FSU a diffusé une enquête auprès des équipes de Segpa. Nous en rendons compte ici.

Comment fonctionnent les sixièmes Segpa ?

La participation des enseignants aux choix d'organisation des enseignements en sixième Segpa paraît très limitée. Certains signalent que leur adhésion a été recherchée, d'autres ont été mis devant le fait accompli à la rentrée, d'autres encore font état de pressions ou de chantage à la fermeture... Les choix qu'ils peuvent faire le sont le plus souvent dans un cadre contraint : parfois le choix des disciplines où les élèves seront inclus en sixième, d'autres fois le choix porte sur l'enseignant qui assurera la co-intervention...

Parmi les Segpa qui nous ont répondu, 28,5% fonctionnent avec une inclusion totale des élèves de Segpa en sixième, sur le modèle de feu les premières expérimentations. Les PE n'ont jamais eu le choix de tels fonctionnements. Le temps de co-intervention est très variable (de 12 à 18h) sur un nombre de classes lui aussi variable (de 1 à 5 divisions). Certains collègues ont fait le choix de rassembler dans une même sixième tous les élèves en difficulté pour y inclure les élèves pré-orientés, dans d'autres les élèves pré-orientés sont inclus dans deux classes mais les PE viennent ponctuellement en soutien dans toutes les divisions de sixième. Une majorité de Segpa (50%) ont voulu maintenir un fonctionnement de classe sur un temps conséquent (de 10 à 15h), essentiellement en Maths et en Français.

La co-intervention qui se traduit le plus souvent par un partage de la classe ou une prise en charge séparée d'un petit groupe par le PE est là aussi très variable (de 2 à 10h). Enfin, 21,5% des Segpa ont privilégié la dynamique collective du groupe classe tout en développant des projets communs avec les classes de collège (travail ponctuel en co-intervention, mélange des classes dans certains enseignements...).

« Inclusion » totale ou partielle : quel bilan en tirent les collègues ?

Peu d'avantages sont mis en avant par les collègues en termes pédagogiques. Dans quelques cas, les PE trouvent que les élèves de sixième sont mieux intégrés dans le collège.

Il est aussi à noter que dans de très rares cas certains élèves poursuivent un cursus classique mais les enseignants soulignent qu'il s'agit d'élèves qui même avant la circulaire auraient été inclus individuellement pour poursuivre un cursus classique au collège. Les bénéfices mis en avant sont divers mais pourraient être mis en œuvre indépendamment de la politique menée actuellement : les élèves de Segpa profitent des salles de sciences, ils participent plus aux projets et sorties pédagogiques du collège. Le seul avantage concerne les élèves en difficulté de sixième du collège qui bénéficient du soutien ponctuel des PE spécialisés lors de prise en charge de groupes de besoins. Quant aux PLC, peu ou pas formés, ils se sentent souvent démunis et niés dans leurs missions lorsqu'ils sont confrontés à de telles pratiques d'inclusion.

États généraux de la SEGPA

Réunions et stages dans le Nord / Pas-de-Calais



Le constat d'une majorité de collègues est plutôt négatif : les élèves en grande difficulté peinent à suivre le rythme de la classe, « ils sont largués » dans les classes où ils sont inclus et restent « en retrait ». Plus l'année avance, plus l'écart se creuse et les élèves pré-orientés sont de plus en plus souvent repris en petit groupe au point que dans certains cas la classe de sixième segpa est reconstituée en fin d'année en « incluant » quelques élèves du collège. Pour les enseignants « les élèves voient plus de choses mais au final ils en savent moins qu'avant ». Conséquence du fait qu'ils se sentent « perdus » dans le rythme des apprentissages, les élèves se perçoivent comme des « élèves en difficulté », étiquette à laquelle ils s'identifient (« je suis nul »...). Ils ne sont pas moins stigmatisés scolairement. Apparaissent alors les symptômes classiques de la démotivation quand les possibilités d'adaptation sont restreintes par une trop grande « inclusion ». Certains collègues rapportent aussi à quel point ils ont été scandalisés quand après une année de sixième, contre l'avis unanime de l'équipe pédagogique qui préconisait une poursuite de scolarité en Segpa, des dossiers d'élèves pré-orientés ont été refusés par la CDO au nom du « pari » de l'ambition. Le passage en cinquième s'est avéré catastrophique : exclusion de l'établissement, décrochage, absentéisme... Dans de très nombreux cas on fait alors appel à la Segpa pour qu'ils « incluent » ces élèves dans leur cinquième. Est-ce bien là l'esprit de « l'école inclusive » ?

Pour la FSU et le SNUipp, structurellement imposée contre la liberté pédagogique des enseignants spécialisés, l'inclusion reste une coquille vide. Le cadre de fonctionnement affiche une volonté « inclusive » mais c'est ce même cadre qui obère toute créativité pédagogique. On finit par faire de l'inclusion pour afficher de l'inclusion mais tout au plus c'est une logique d'intégration, où c'est à l'élève de s'adapter, qui se met en place. Loin d'engendrer une situation où les pratiques de la pédagogie adaptée se diffusent dans le collège de façon à mieux répondre aux besoins de tous les élèves en difficulté, c'est la pédagogie adaptée elle-même qui se dilue, se dénature au risque de disparaître.

Les conditions de travail des PE spécialisés se dégradent et ils perdent le sens de leur métier.

Le plus souvent, les PE spécialisés se sentent dépossédés de la maîtrise pédagogique du suivi des élèves. Ils doivent s'adapter au rythme de la classe d'inclusion et non à celui de l'élève. « Difficile de faire vivre le Projet individualisé de l'élève ».

Ils se ressentent trop souvent comme des « super AVS » ou des « assistants pédagogiques » au service du PLC même quand l'entente entre professionnels est tout à fait cordiale.

Le temps de concertation, les moyens financiers à accorder à ce temps de travail supplémentaire sont inexistants. Cela se traduit par une surcharge de travail, un emploi du temps morcelé. Un travail morcelé aussi qui ne consiste plus à réfléchir à des stratégies d'apprentissage appuyées sur une dynamique de classe mais en des interventions ponctuelles dont le sens global est difficile à construire.

Des collègues inquiets quant à l'avenir de leur métier qui réclament une reconnaissance de leur travail

Très majoritairement, les collègues demandent que leur travail soit reconnu : non ils ne manquent pas d'ambition pour leurs élèves ! Ils se sentent dénigrés par les discours que l'administration tient sur les Segpa ces dernières années : dénoncées par les autorités académiques comme des structures « archaïques », discriminatoires et productrices d'exclusions les Segpa apparaissent dans les discours officiels comme l'obstacle à lever pour résoudre l'incapacité du système scolaire à produire une égale réussite de tous. Les collègues s'insurgent : la Segpa n'est pas une voie de relégation ! Les enseignants ont toujours eu l'ambition d'amener les élèves à « aller le plus loin possible ».

Des parcours conjuguant la Segpa et le collège ont été organisés chaque fois que cela était possible. Le souci de les amener au Lycée avec une solide culture générale et un sentiment de compétence reconstruit a toujours été le moteur des pratiques pédagogiques mises en œuvre. Leur constat est qu'entre leur entrée en sixième et leur départ en troisième, la majorité de leurs élèves a progressé en autonomie, en assurance, en connaissance et en compétences scolaires. La plupart ont renoué avec les apprentissages et ont pu progresser et s'orientent vers le Lycée professionnel.

Pour la FSU et le SNUipp, l'injonction d'inclusion fonctionne actuellement comme un dogme qui disqualifie d'emblée toute interrogation sur la violence que constitue l'inclusion qui confronte actuellement les élèves à un rythme d'apprentissage qui ne leur est pas adapté. L'inclusion ne peut être une finalité « en soi ».

États généraux de la SEGPA



Pour la FSU et le SNUipp, ce qui importe c'est la capacité effective d'un enseignement à permettre l'émancipation intellectuelle, culturelle ainsi que l'insertion sociale et économique future de chaque élève.

Or jamais l'institution ne s'interroge sur les moyens qui seraient nécessaire à une réelle prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves. Elle en délègue la responsabilité à chaque enseignant qui dans le quotidien de sa classe réalise qu'une « attention bienveillante » et une « organisation différenciée » des apprentissages ne suffisent pas à lever tous les obstacles. « La mutualisation des pratiques » entre PE spécialisés et PLC prônée par l'administration, incapable elle-même de définir un modèle opératoire qui permettrait l'accompagnement personnalisé de chaque élève, agit ici comme une incantation magique censée lever ces problèmes insurmontables auxquels sont confrontés les enseignants.

Comment les enseignants pourraient-ils construire une professionnalité solide et assurée quand la succession des réformes et des injonctions nouvelles induit incessamment l'idée qu'ils font mal leur métier ? L'innovation est bloquée lorsque l'incertitude règne.

Dans un contexte où les moyens accordés au collège diminuent, où les effectifs des classes augmentent, où la formation demeure insuffisante, la litanie des exhortations à l'inclusion ne rend le collège ni plus adapté ni plus adaptable à la prise en charge de la grande difficulté scolaire. Tout au plus provoque-t-elle le désarroi d'enseignants à qui on assigne des missions impossibles.

Le décalage est total entre le discours inclusif et les moyens qu'on retire à l'école : suppression des RASED, fragilisation de la Segpa, recrutement d'AVS sur des contrats aidés quand il s'agit d'une fonction requérant des compétences solidement construites... Il paraît alors bien clair que l'objectif essentiel recherché est celui de l'abaissement des coûts de scolarisation. Passer d'un enseignement spécialisé conduit par des enseignants spécialement formés à un enseignement simplement différencié que tout professeur serait à même de dispenser, passer des structures à des réseaux flexibles de dispositifs d'aide aurait l'avantage d'un coût considérablement réduit et beaucoup plus facilement révisable à la baisse.

Les ÉTATS GÉNÉRAUX

JEUDI 11 JANVIER 2018
DE 9H15 À 16H30 — 12 RUE CABANIS, 75014 PARIS

Logos: snes FSU, SNUipp FSU, SNU.EP F.S.U., Snep U.F.S.U., SNPI FSU, U.F.S.U. ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

Pour la FSU et le SNUipp, aucune ambition de démocratisation ne peut se conduire par la destruction des structures spécialisées qui, au long de leur histoire, ont toujours su produire des pratiques innovantes souvent réinvesties d'ailleurs dans l'enseignement ordinaire. La Segpa est une structure adaptée, actuellement la mieux à même de personnaliser l'accompagnement des élèves pour lutter contre le décrochage. En ce sens, elle produit de l'inclusion. En quoi devrait-on les considérer comme un obstacle si ce n'est leur coût ?

Interview

Mme M., mère d'un élève entré en cinquième Segpa après une « sixième inclusive » :

« Je me battraï bec et ongles pour défendre les Segpa »

► **SNUipp : Comment s'est déroulée la scolarité de votre enfant en primaire ? Comment fonctionne la sixième dite « inclusive » ?**

Mme M. : Ça s'est très mal déroulé parce que les professeurs n'étant pas formés, ils considéraient que c'était un fainéant et un cancre, un ignare avec un poil dans la main. On disait toujours qu'il n'était pas volontaire, qu'il faisait la plante verte dans la classe. Il a quasiment été amené à la phobie scolaire. La première année de CP il n'a pas su lire donc forcément on lui a fait refaire un deuxième CP, et pas un troisième parce que forcément on ne peut pas mais en sortant de là il n'était pas plus évolué qu'après le premier CP. Il est passé devant un psychologue, il a dit qu'il était limité mais pas plus « à surveiller » qu'il avait noté. Les soins pour la dyslexie ont commencé en CM1. Heureusement on a eu des institutrices géniales ! Il n'a jamais réussi à sortir du lot mais au moins il poursuivait sa scolarité sans trop de stress parce que l'année de CE2 ça a été la pire qu'on ait eue. Un enfant qui va à l'école avec la larme à l'œil... ça fait mal.

► **SNUipp : Comment s'est ensuite passée son entrée en sixième ?**

Mme M. : Il a été mis dans une classe inclusive, malheureusement pour nous... Il s'est vite remis en situation d'échec... Il fallait à chaque fois le pousser en lui disant : « Si, si, t'es capable, il y a des adaptations faites, tu vas y arriver ». Mais même faite comme ça, la 6ème ça a été difficile. On est reparti dans un système dépressif, il a fait de la dépression. Il est reparti dans ce schéma où il se voyait négativement, où il se voyait bon à rien, pas capable d'étudier et c'est là qu'on a fait une demande d'acceptation pour la segpa en 5ème. On ne savait pas où on allait pouvoir le mettre pour faire sa scolarité dans les meilleures conditions possibles. On est toutes des mamans comme ça : on se faisait beaucoup de soucis et puis il est arrivé en 5ème en Segpa, et là il y a eu un déclic parce qu'il s'est rendu compte que là le rythme d'apprentissage était à sa vitesse. C'est vrai qu'on peut concevoir que tous les professeurs ne sont pas formés. C'est vraiment quelque chose de spécifique. Il n'y a pas assez d'heures de cours actuellement en France pour former les maîtres.

Les troubles d'apprentissage sont très complexes et ils sont tous pas pareils en plus, d'où l'utilité d'avoir une section spécialisée. Après tout, les personnes qui travaillent ont constitué un dossier travailleur handicapé, on adapte le travail au handicap alors pourquoi on n'adapte pas la scolarité ? Je pense que les enfants ne sont pas tous égaux, excusez-moi le terme mais ce ne sont pas des legos : ils ne sont pas carrés et ils ne rentrent pas dans les cases carrées, certains enfants peuvent être ronds. Quand on est rond on ne rentre pas dans le carré d'où l'intérêt d'avoir des enseignements pour les enfants ronds. Il y a des enfants qui ont des troubles il faut donc des enseignements adaptés. Pour moi c'est inconcevable de ne pas avoir un enseignement adapté. Tout simplement. Voilà !

S'il partait dans une 5ème classique, je le perdais ! Il n'aurait plus été scolarisable... Le décrochage scolaire là on l'aurait eu : il n'aurait même plus voulu aller en cours et j'aurais un enfant qui traînerait les rues. Là j'ai un enfant qui vient au collège quasiment une demi-heure à l'avance pour être sûr d'être à l'heure, qui adore ses cours, qui adore ses profs, qui s'éclate au collège... De toute sa scolarité, jamais je n'aurais cru qu'il allait s'éclater autant dans une classe et dans un collège, mais là c'est le jour et la nuit, je ne le reconnais même plus.

L'enfant dépressif n'existe plus : il est épanoui, il est bien dans sa tête, bien dans sa peau, il est content de venir, il a des copains, il arrive à suivre même si c'est toujours un peu difficile. Pour moi la SEGPA lui a sauvé la vie ! Je sais que s'il y avait eu une 6ème segpa pour moi ça aurait été le bonheur parce qu'il aurait été bien tout de suite. Là il y a eu une année de flottement, on a craint pour sa scolarité parce que c'était vraiment difficile. Là je ne me fais plus de souci car il a même une vision pour après le collège alors qu'il ne l'avait pas il y a deux ans parce que pour lui c'était le tunnel, c'était tout noir et là la voie ferrée est ouverte, le train est au départ, il sait où il va aller. Il veut être mécanicien, on sait les études qu'il faut faire pour cela, on sait que dans un lycée il y a deux étapes, d'abord lui faire passer le CAP magasinier en pièces automobiles, et après il y a le bac pro mécanique.

M. M. : Pour moi il est heureux alors je suis heureux.

Mme M. : Voilà ! Se battre pour qu'il soit heureux tout simplement. C'est malheureux de devoir se battre mais c'est important c'est leur avenir, c'est leur devenir.

La FSU demande que soient respectés les critères de pré-orientation tels que les définit la circulaire pour que tous les élèves présentant des difficultés graves et durables puissent être accompagnés à leur arrivée au collège et puissent accomplir l'intégralité de leur cursus dans un même collège.

Sofiane, Ludivine, Djerson, Andrada, Franck... Voilà, l'appel est vite terminé dans cette 6èmeSegpa comme une autre. Cinq élèves ! Sont-ils les seuls à avoir besoin d'un enseignement adapté dans le collège où ils sont scolarisés ?

Depuis la rentrée de 2016, les attaques subies par les Segpa se focalisent sur un niveau de classe en particulier : la 6èmeSegpa. A la lutte contre une inclusion imposée sans concertation au détriment d'ambitions pédagogiques, s'ajoute aujourd'hui celle contre la volonté d'assèchement des effectifs et une transformation de notre structure en dispositif. Les moyens utilisés sont multiples : d'abord la désinformation des collègues professeurs des écoles en élémentaire qui pensent que l'essentiel de l'orientation est faite en fin de sixième puisque le nombre de dossiers rejetés a considérablement augmenté ; ensuite la référence au QI et autres critères illégaux qui a été diffusée auprès des psychologues de l'éducation nationale et des enseignants référents. Que penser également de certains IEN qui rejettent les dossiers présentés par les écoles avant qu'ils ne soient présentés en CDOEASD (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré), ou d'une circulaire rectorale pour la pré-orientation qui arrive dans les écoles quinze jours avant la date limite de remontée des dossiers ? De plus, au sein de cette instance, la hiérarchie fixe des règles hors cadre réglementaire qui entravent l'autonomie des commissions et réduit drastiquement le nombre d'affectations possibles dans les 6èmeSegpa (Élèves non-lecteurs et ne maîtrisant que l'addition...). L'utilisation de la CDO comme outil d'assèchement des orientations en Segpa est flagrante ! L'idée même que la Segpa accueillera de moins en moins d'élèves encourage les PE et les PLC en fin de sixième à ne plus présenter de dossiers ! On se retrouve avec des divisions quasiment vides en sixième, alors que dans le même temps, le DASEN s'étonne que toutes les places disponibles ne soient pas pourvues...

On assiste également à un glissement des publics dû au manque de place dans les autres structures spécialisées (ULIS, SESSAD, ITEP...). La Segpa a-t-elle vocation à pallier ce manque de places tout en se voyant elle-même privée des moyens d'exister pleinement ?

Pour nous sur le terrain, le constat est amer : vingt suppressions de poste dans le Nord et le Pas-de-Calais.

En tant que professionnels de l'adaptation, notre volonté est pourtant claire, nous réaffirmons l'importance d'une structure basée sur quatre divisions.

La sixième 6èmeSegpa est une étape prépondérante de la prise en charge de nos jeunes en difficulté, elle est un accompagnement adapté à l'arrivée au collège et la première marche vers une restauration narcissique, une revalorisation de l'estime de soi scolaire de ces élèves.

Elle permet, entre autre, de mettre en place un groupe classe pour des jeunes issus de divers horizons et de les préparer aux enjeux de la formation à venir. L'inclusion totale des élèves en grande difficulté scolaire dans les classes de sixième traditionnelles a de plus marqué clairement ses limites. Les professeurs de Segpa perdant leur rôle de référent, les PLC faisant de leur mieux pour prendre en charge des besoins éducatifs particuliers pour lesquels ils n'ont reçu aucune formation, des élèves de Segpa perdus dans des contenus inadaptés, et des élèves de sixième moins soutenus. Sans compter que pour les enseignants, ce fonctionnement demande un temps important de concertation, mais que celui-ci n'est pas prévu par l'institution, ce qui alourdit considérablement la charge de travail.

Afin de retrouver un fonctionnement en lequel nous croyons et pour lequel nous sommes motivés, le SNUIPP revendique :

- **Le rétablissement des postes supprimés pour que chaque Segpa dispose de quatre divisions.**
- **Une CDO claire et transparente qui permette des affectations adaptées à notre structure, pour tous les élèves en ayant besoin.**
- **Une information claire auprès de tous les enseignements du premier et du second degré sur le travail des CDO et sur les critères de pré-orientation dans le respect de la circulaire.**
- **Une inclusion choisie, comme un outil pédagogique parmi tant d'autres, permettant le maintien d'une dynamique de classe.**

Le SNES-FSU a dénoncé les expérimentations de sixièmes « inclusives » qui ont montré leur inefficacité pédagogique en termes de prise en charge des élèves en difficultés graves et persistantes, et leur nocivité sur les conditions de travail des collègues en faisant augmenter les effectifs des classes ordinaires et en mettant en difficulté professionnelle les collègues.

La SEGPA accueille des élèves qui ont des difficultés « graves et durables ». Elle doit être confortée, ses élèves doivent voir leur droit à un enseignement adapté garanti dès la sixième. L'orientation en SEGPA doit rester possible dès la sixième qui marque l'entrée en collège.

Le maillage territorial doit permettre à tout élève d'accéder à une SEGPA sans impliquer des temps de transport inconsiderés.

Des moyens conséquents doivent être prévus au lycée pour que les élèves sortant de SEGPA puissent obtenir un diplôme ouvrant sur une qualification et une réelle insertion professionnelle.

Parce que TOUS les PE exerçant en SEGPA et en EREA doivent être reconnus et revalorisés pour leur investissement.

ISAE : le SNUipp-FSU se bat pour corriger des injustices !

La création de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) pour les enseignantes et les enseignants du premier degré, puis son augmentation à 1 200 euros, a participé d'une première prise en compte du déclassement salarial des professeurs des écoles.

« Cependant cette reconnaissance de leur investissement ne concerne pas la totalité des enseignants ». C'est ce qu'a déploré le SNUipp-FSU dans un courrier adressé au ministre de l'Éducation nationale le 30 novembre.

Aucune raison pour que directrices et directeurs adjoints de SEGPA, PE éducateurs/éducatrices, par exemple, ne puissent bénéficier du versement de l'ISAE comme l'ensemble de leurs collègues PE.



De plus, une partie des enseignants de SEGPA, d'ÉREA voient même leur rémunération baisser du fait du remplacement par cette même ISAE d'une indemnité qui leur était plus favorable. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit bien d'une injustice envers « des agents de l'État qui au quotidien s'investissent pour la réussite des élèves. » Il demande donc au ministre « de permettre à l'ensemble des professeurs des écoles et des instituteurs de bénéficier de cette revalorisation de 1 200 euros. »

Le SNUipp-FSU poursuit ses interventions pour exiger du ministère le respect de ses engagements sur ce dossier. Le SNUipp-FSU explore toutes les voies y compris juridiques afin de permettre aux personnels exerçant en SEGPA et EREA de percevoir l'ISAE comme l'ensemble de leurs collègues professeurs d'école, sans baisse de salaire.



Le SNUipp-FSU invite les PE concernés à contacter le SNUipp-FSU 59 (snu59@snuipp.fr) ou le SNUipp-FSU 62 (snu62@snuipp.fr) selon votre département afin de vous guider dans les actions à suivre.

Diminution des moyens et baisse de la formation

A la rentrée 2018, 20 SEGPA du Nord / Pas-de-Calais, se voient retirer des postes dans un contexte de 136 retraits de postes dans le 2nd degré pour l'Académie. Après la dilution de bon nombre de divisions de 6^{ème} sous prétexte de marche forcée vers l'inclusion, il s'agit d'un aspect de l'attaque frontale contre l'enseignement adapté. Ce n'est pas le seul, la création du CAPPEI, qui au passage ne fait plus aucune référence à l'Adaptation dans son appellation contrairement aux précédents CAPSAAIS et CAPASH, a pour conséquence de faire passer la formation de 400 à 300 heures avant certification. Les options ont disparu, on ne parle plus que d'adaptation à l'emploi (52 heures de formation c'est vraiment très peu).

Chaque nouvelle définition n'est pas innocente, déjà en 2009 (nouvelle circulaire SEGPA), le Ministère avait défini 5 champs professionnels élargis pour les ateliers en SEGPA : traduction sur le terrain 1 atelier sur 3 fermé dans chaque SEGPA. A l'époque l'Inspection Académique recensait les PLP contractuels et retraitables pour fermer les postes en « douceur ». Un véritable travail de DRH.

Rétablissement de l'indemnité spéciale, reconnaissance du statut de professeur principal et passage aux 18h !

Les indemnités en clair (par an) :

| Les indemnités actuellement (suite décret ministériel de 2017) | | | | |
|--|---------|--|---------|---------|
| IFP (Indemnités de Fonctions Particulières versées seulement aux personnels spécialisés) | ISAE | IS (Indemnités Spéciales perçues auparavant) | IACS | Total |
| 834 € | 1 200 € | 0 € | 1 765 € | 3 799 € |
| | | PERTE de 342 € pour les PE qui effectuent 2 heures de coordination-synthèse | | |
| Les revendications du SNUipp-FSU | | | | |
| IFP | ISAE | IS | IACS | Total |
| 834 € | 1 200 € | 1 559 € | 1 765 € | 5 358 € |
| | | GAIN 1 217 € pour tous | | |

Le SNUipp-FSU revendique :

- Le versement de l'ISAE pour tous les PE exerçant en EGPA : DACS, PE éducateurs/éducatrices.
- Le versement d'une part variable pour les professeurs principaux en SEGPA – actuellement l'investissement fourni en tant que professeur référent de classe n'est pas reconnu à sa juste valeur !
- Le rétablissement de l'IS (indemnité spéciale) : nous refusons le tour de passe-passe qui consiste à mettre en place une indemnité tout en en supprimant une autre !
- Le passage des obligations réglementaires de service à 18h par semaine.



CAPPEI :

D'enseignant spécialisé à personne ressource, de structure à dispositif : comment l'Administration conceptualise et organise le démantèlement de l'enseignement adapté !

Changer les appellations pour faire passer une nouvelle politique

Tout est organisé savamment pour éliminer du paysage l'enseignement adapté : substituer la notion de « dispositif » à la notion de « structure » permet de flexibiliser les missions des enseignants. Introduire la notion de personne ressource n'est pas anodine, elle est à mettre en relation avec le vocabulaire utilisé par l'entreprise privée comme d'ailleurs la création dans le service public de directions des ressources humaines.

Une équipe de segpa est un collectif de travail avec des personnels identifiés et identifiables (souvent 3 P.E, 2 PLP, un directeur, et des PLC). Désigner des personnes ressources pour des enfants relevant de segpa ou plus largement d'enfants en difficulté dans le collège permet progressivement de supprimer des classes et d'installer un fonctionnement plus aléatoire d'aides ponctuelles dans un cadre flexible fixé de plus en plus au niveau de l'établissement.

La personne ressource est conçue comme une interface entre les enfants et les enseignants. Cela permet d'installer l'instabilité plutôt que la solidité d'une organisation pérenne.

Actuellement les SEGPA ont encore des dotations horaires fléchées et des postes d'enseignants spécialisés fléchés. Les SEGPA sont constituées de 4 divisions (c'est ce que précise la circulaire). Pour combien de temps encore ?

La baisse du nombre d'élèves orientés en Segpa est sciemment mise en place depuis 2015, verrouillage au niveau de la CDO pour les entrées en 6ème, découragement en élémentaire pour constituer des dossiers qui ont de moins en moins de chances d'aboutir. A terme l'Administration pourra ensuite justifier la fermeture d'un atelier sur deux là où les effectifs de 4ème ne dépasseront plus les 8 élèves.

Dévaloriser les personnels

La dévalorisation indemnitaire des P.E exerçant en SEGPA participe également aux attaques contre le statut. Jusqu'ici un enseignant spécialisé option F était à la fois reconnu dans sa spécificité professionnelle et se voyait attribuer une titularisation sur un poste bien précis.

Le néo-libéralisme utilise toujours les mêmes recettes pour démanteler les services publics : changer le statut des nouveaux arrivants, instaurer des critères de rentabilité, prescrire des missions impossibles et renvoyer au local la gestion de la pénurie : c'est ce qui a été mis en place à la Poste (fermetures de bureaux au profit de points relais dans des épiceries) et c'est ce qui est prévu à la SNCF avec l'impossibilité pour les régions de financer des petites lignes.

L'enseignement adapté est une spécificité française tout comme le statut de fonctionnaire d'état des enseignants, en cela interrogeons-nous sur les réelles motivations du Ministère. De réelles menaces pèsent par ailleurs sur l'enseignement professionnel dans les LP au profit de l'apprentissage qui serait piloté par les régions et le MEDEF.

C'est dans ce contexte général qu'il faut situer la problématique des Segpa . Faire plus et mieux avec moins de moyens, moins de formation, moins de rémunérations, moins de reconnaissance c'est fragiliser et culpabiliser les personnels en les isolant à accomplir des tâches de plus en plus dénuées de sens.

Les collègues ne sont pas dupes, la dénaturation de leur métier répond avant tout à des préoccupations comptables, les difficultés des élèves et l'expertise des enseignants spécialisés méritent mieux qu'une véritable opération « discount ».

